

nologie en Ontario, collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) au Québec, instituts d'arts appliqués et de technologie en Saskatchewan, instituts de technologie, collèges de technologie agricole, collèges communautaires, etc. Certains d'entre eux n'assurent une formation que dans un nombre restreint de disciplines spécialisées — par exemple les techniques de pêche, les techniques marines ou paramédicales, etc. En outre, ce sont les collèges communautaires qui assurent la formation de la plupart des infirmières agréées.

De nombreux collèges communautaires étaient au départ des collèges privés, des écoles techniques publiques ou des collèges affiliés à une université. Il a fallu attendre les années 60 pour que les provinces structurent l'enseignement postsecondaire non universitaire en un système de collèges communautaires, en transformant les anciens établissements ou en en créant de nouveaux. La création des collèges communautaires partait du principe que l'accès à l'instruction postsecondaire devrait dépasser le cadre des universités et toucher également les étudiants qui souhaitent suivre un programme technique axé sur une carrière au lieu de recevoir une formation universitaire.

Les collèges communautaires ont mis au point tout un éventail de programmes répondant aux besoins des collectivités qu'ils desservent. Tous ces programmes ne peuvent entrer dans la catégorie des cours « postsecondaires » puisqu'il arrive souvent que le diplôme d'études secondaires ne soit pas exigé à l'admission, notamment pour l'enseignement des métiers spécialisés. Ces collèges administrent également de vastes programmes d'éducation des adultes destinés à permettre à des personnes qui détiennent déjà un emploi de suivre des cours spécialisés et techniques.

La structure et l'organisation de l'enseignement communautaire varient d'une province à l'autre, mais, en général, c'est la province qui est responsable de la coordination, de la réglementation et du financement de celui-ci. Certaines provinces subventionnent intégralement leurs collèges communautaires; toutes leur accordent des fonds considérables. De même, l'autonomie locale varie.

En 1982-1983, l'effectif à plein temps des collèges communautaires était d'environ 295 840 contre 241 600 en 1979-1980. Environ les deux tiers de ces étudiants étaient inscrits à des programmes de « carrières » techniques. Les autres étaient inscrits à des programmes de passage à l'université. L'effectif à plein temps ne représente toutefois qu'une petite fraction des activités des collèges communautaires en matière d'éducation des adultes. Il n'est pas rare de voir un établissement où l'effectif à